

DECRET N°2009- 446 DU 27 AOUT 2009

Autorisant Monsieur Jean Nicolas Hervé
AKPOVO à renoncer à la nationalité
béninoise.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT**

- Vu** la loi n°90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la loi n°65-17 du 23 juin 1965 portant Code de la Nationalité dahoméenne;
- Vu** la proclamation le 29 mars 2006 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 19 mars 2006 ;
- Vu** le décret n°2009-260 du 12 juin 2009 portant composition du Gouvernement ;
- Vu** le décret n°2007- 491 du 02 novembre 2007 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de la Justice, de la Législation et des Droits de l'Homme ;
- Vu** le décret n°2006-748 du 31 décembre 2006 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère des Affaires Etrangères, de l'Intégration Africaine, de la Francophonie et des Béninois de l'Extérieur ;
- Vu** la requête de Monsieur Jean Nicolas Hervé AKPOVO et l'ensemble des pièces produites ;
- Sur** proposition du Garde des Sceaux, Ministre de la Justice, de la Législation et des Droits de l'Homme, Porte-parole du Gouvernement ;
- Le** Conseil des Ministres entendu en sa séance du 1^{er} juillet 2009 ;

DECRETE

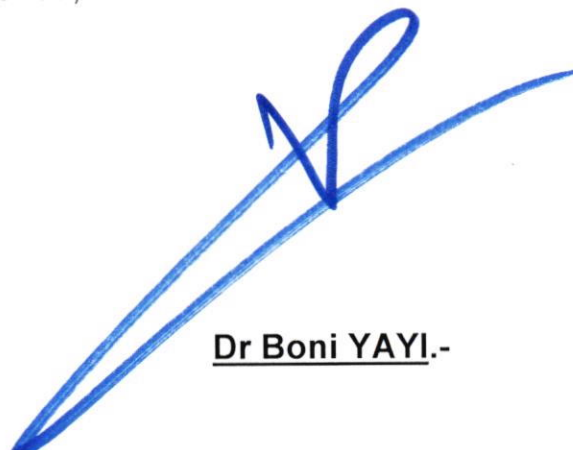
Article 1^{er} : Monsieur Jean Nicolas Hervé AKPOVO, de nationalité béninoise, né le 06 décembre 1973 à Parakou (République du Bénin), fils de Edmond AKPOVO et de Virginie SALAKO, est autorisé à renoncer à la nationalité béninoise.

Article 2 : Le présent décret prend effet pour compter de sa date de signature sans qu'il soit toutefois porté atteinte à la validité des actes passés par le nommé Jean Nicolas Hervé AKPOVO, aux droits acquis par les tiers antérieurement à sa publication, sur le fondement de la nationalité béninoise de l'intéressé.

Article 3 : Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait a Cotonou, le 27 AOUT 2009

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Dr Boni YAYI.-

Le Ministre d'Etat Chargé de la Prospective, du Développement,
de l'Evaluation des Politiques Publiques et de la Coordination
de l'Action Gouvernementale,



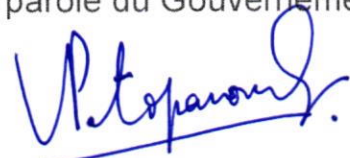
Pascal Irénée KOUPAKI

Le Ministre des Affaires Etrangères,
de l'Intégration Africaine, de la
Francophonie et des Béninois de
l'Extérieur,



Jean-Marie EHOZOU.-

Le Garde des Sceaux, Ministre de
la Justice, de la Législation
et des Droits de l'Homme,
Porte-parole du Gouvernement,



Victor Prudent TOPANOU.-

AMPLIATIONS : PR 6 AN 4 CC 2 CS 2 HAAC 2 CES 2 HAC 2 HCJ 2 MECPDEPPCAG 4 GS/MJLDH
4 MAEIAFBE 4 AUTRES MINISTERES 27 AMBASSADE BENIN/ALLEMAGNE 2 DGBM-DCF-
DGTCP- DGID- DGDDI 5 BN-DAN-DLC 3 GCONB-DGCST-INSAE-IGE 4 BCP-CSN -IGAA 3 UAC-
ENAM-FADESP 3 UNIPAR-FDSP 02 INTERRESE 1 JO 1.